

Réunion du Conseil Municipal du mercredi 10 septembre 2014 à 20 heures 00

Date de convocation : 5 septembre 2014

Étaient présents : Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Marcel RIEUTORT, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Secrétaire : Thierry BRUNEL

Ordre du jour

- Travaux de réfection sur réseau d'eau du réservoir au village de Lagarde : choix de l'entreprise
- Travaux d'isolation de la salle des fêtes : choix de l'entreprise
- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues : autorisation de signature
- Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac : Désignation des représentants de la commune
- Transfert de compétence "traitement des boues d'assainissement collectif " à la Communauté de communes
- Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges - Désignation du représentant de la commune
- demande d'adhésion des communes de Saint Victor La Rivière (63), Herment (63), Blanzac (43) et Neuvéglise (15) à l'EPF-Smaf Auvergne : avis
- Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive
- Affaires diverses

➤ [Approbation du compte rendu de la séance précédente.](#)

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 30 juin 2014.

➤ [Travaux de réfection sur réseau d'eau du réservoir au village de Lagarde : choix de l'entreprise](#)

Résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux de réfection du réseau d'eau du réservoir au village de Lagarde. Sur 4 entreprises consultées 3 ont répondu.

Entreprises	Montant H.T
CASTEL	21 777.00
SOULENQ	23 058.00
MARQUET	31 012.00

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la lettre de commande à l'entreprise SAS Jean SOULENQ et Fils 12600 Mur-de-Barrez retenue par la Commission d'appel d'offres en séance du mercredi 10 septembre 2014.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- **Autorise M. le Maire à signer la lettre de commande à l'entreprise SAS Jean SOULENQ et Fils pour un montant de 23 058.00€ HT soit 27 669.60 € TTC.**

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Travaux d'isolation de la salle des fêtes : choix de l'entreprise**

Résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux d'isolation de la salle des fêtes. Sur 6 entreprises consultées 1 seule a répondu.

Entreprises	Montant TTC
Façade Alu 15	50 000 TTC

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la lettre de commande à l'entreprise Façade Alu 15130 Sansac de Marmiesse, retenue par la Commission d'appel d'offres en séance du mercredi 10 septembre 2014.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- **Autorise M. le Maire à signer la lettre de commande à l'entreprise Marieuse Façade Alu pour un montant de 41 666.67€ HT soit 50 000.00 € TTC.**

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues : autorisation de signature**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

Il fait savoir que la commune de Chaudes-Aigues souhaite revaloriser le montant de la participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école publique, actuellement de 500 € par élève.

La commune de Chaudes-Aigues propose que cette participation soit basée sur les dépenses de fonctionnement de l'école publique et répartie entre les communes de résidence en fonction du nombre d'élèves avec application d'un coefficient de pondération en fonction du potentiel fiscal de chaque commune.

Le Montant à la charge de la commune serait de 700 € par élève et pour l'année scolaire 2014/2015.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette participation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2014/2015, la somme de 700 € par élève pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Chaudes-Aigues.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.**

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac : Désignation des représentants de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y aurait lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune au Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac, à savoir un membre titulaire, et un membre suppléant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner ces personnes.

Le Conseil après délibération a désigné :

- **Mr Robert BOUDON, en qualité de membre titulaire**
- **Mme Monique DELFAU, en qualité de membre suppléant**

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Transfert de compétence "traitement des boues d'assainissement collectif " à la Communauté de communes

Monsieur le Maire fait savoir que lors de sa réunion du 3 juillet 2014 le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Pays de Pierrefort Neuvéglise a modifié ses statuts par la prise de la compétence communale « ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif ».

Le Conseil Communautaire ayant délibéré favorablement, Mr le Maire indique que le Conseil Municipal doit à son tour se prononcer sur la prise de cette nouvelle compétence.

Dès lors que la compétence aura été transférée à la communauté de communes, celle-ci sera ensuite transférée au Syndicat de gestion du traitement et de valorisation des déchets du Nord-Est Cantal.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal :

- *D'approuver le transfert de la compétence communale ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif à la Communauté de communes,*
- *D'approuver en conséquence l'extension des compétences de la Communauté de communes au ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif,*
- *D'autoriser le Président de la Communauté de communes à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *D'autoriser la Communauté de communes à transférer la gestion de la compétence ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif au Syndicat de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord-est Cantal, et d'approuver la modification statutaire.*

Le Conseil municipal valide ces propositions.

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges - Désignation du représentant de la commune

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil communautaire, lors de sa séance en date du 3 juillet 2014, a décidé de réunir la Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges (CLECT). En effet, les élus communautaires ont estimé qu'en regard aux transferts de compétences intervenus ces dernières années aux bénéficiaires de la Communauté de communes, il convenait de réviser les attributions de compensation des communes membres pour 2015.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation du représentant de la commune qui siègera au sein de la CLECT.

Le Conseil municipal élit : Robert BOUDON

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ demande d'adhésion des communes de Saint Victor La Rivière (63), Herment (63), Blanzac (43) et Neuvéglise (15) à l'EPF-Smaf Auvergne : avis

Les communes de Saint Victor La Rivière, Herment, Blanzac et Neuvéglise ayant demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne, le conseil d'administration ayant pris en compte ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF ayant donné un avis favorable, la commune de Lieutadès doit à son tour ratifier ces demandes d'adhésion.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive

M. le Maire fait savoir que la convention d'adhésion au service de médecine préventive arrivant à échéance le 31 décembre prochain, et afin de pouvoir continuer à bénéficier des prestations de ce service, il y aurait lieu de renouveler l'adhésion de la commune.

Il demande au conseil de se prononcer sur ce renouvellement.

Le Conseil Municipal après délibération :

- décide de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1^{er} janvier 2015

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Affaires diverses

- Réparation du court de tennis

Présentation du devis de l'entreprise TennisQuick pour la réparation du tennis qui s'élève à 24 543.22 € TTC
Le Conseil décide d'attendre.

- Réfection réseau AEP village de la Sauvetat

Le Conseil décide de reporter ces travaux en 2015 et de demander une étude pour réaliser en même temps l'enfouissement des réseaux de l'éclairage public et du téléphone.

- Croix des pièces grandes

Il est décidé de demander un devis à l'entreprise RAFFY pour reposer la croix qui avait été volée.

- vente de terrain section Les Vayssières-Hautes

Les électeurs de la section des Vayssières-Hautes étaient convoqués le 7 septembre 2014, afin de se prononcer sur le projet de vente à Mr André MICHEL, de parcelles de biens sectionnaires des Vayssières-Hautes.

Les résultats sont les suivants : 2 voix pour et 2 voix contre.

La décision finale du Conseil Municipal sera prise lors d'une prochaine séance.

- visite de l'évêque

Lors de la visite de l'évêque prévu le 3 octobre il est décidé d'offrir le verre de l'amitié.

- Demande de limitation de vitesse

Il est décidé de mettre en attente la demande faite par Pierre GILIBERT de limiter la vitesse à 30 km/h dans le village de Larbre.

- Unité de méthanisation

Suite à la requête d'Arkolia du 24 avril 2014 qui demandait l'annulation du marché conclu entre la commune et la société INNOV.ENER, la commune a produit un mémoire en défense le 25 juillet 2014 .

La société ARKOLIA ayant produit un mémoire en réplique, le 19 août, le Conseil décide de répondre par un mémoire en défense N°2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire

Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL